



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

**DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODURE DE POTASSIUM
AUX ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
D'ILLE-ET-VILAINE**

Ce dispositif, qui a été mis en place dès 1998, **prépare aux éventuelles situations d'urgence** en prévoyant des actions de nature à limiter les conséquences d'une émission de substances radioactives. Les comprimés seront distribués uniquement et immédiatement à la demande du représentant de l'État : le Préfet. Les personnes ayant une allergie connue à l'iode et les personnes traitées pour leur glande thyroïde doivent dès à présent prendre conseil auprès de leur médecin, sans attendre qu'une alerte soit donnée par les autorités.

Je soussigné(e) M.....

Responsable légal de l'enfant :.....

Niveau de classe :.....

AUTORISE / N'AUTORISE PAS (1...)

Le chef d'établissement ou son représentant de l'école/college/lycée (1...)

Monsieur Teddy TORDOIR

à donner des comprimés d'iodure de potassium à notre fils / fille de l'établissement, à la suite du déclenchement du dispositif « ORSEC-IODE » par la Préfète d'Ille-et-Vilaine.

Cette attestation sera conservée par l'établissement dans le dossier de mon enfant et renouvelée chaque année.

Fait à Le.....

Signature

(1... rayer la mention inutile)